

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.07.75	Date de révision 01.06.93	Date de mise en application 01.10.79
1. Dénomination de la fonction Ingénieur / Ingénieure de système 2		Code fonction 2.01.002	
2. But de la fonction Rechercher, développer et mettre en oeuvre des moyens techniques (matériel et logiciels) qui répondent à l'évolution souhaitée de systèmes. Assurer l'interface entre les logiciels de base fournis par le constructeur, les outils de développement (langages évolués, système de gestion de base de données, système de télécommunication notamment) et les services d'études et d'exploitation d'une part, et le constructeur, d'autre part.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le traitement des problèmes complexes (logiciels, matériels et de sécurité) en rapport notamment avec les systèmes d'exploitation, de gestion de bases de données et de télécommunications; - le développement et la recherche de solutions permettant une utilisation rationnelle, sûre et efficace des moyens informatiques; - la mise en place de solutions en fonction de l'évolution du système et des besoins spécifiques des utilisateurs; - le contrôle du système d'exploitation d'un ordinateur, d'un groupe d'ordinateurs ou de toutes autres installations; - la participation à des tâches de formation (chefs de projets, analystes, programmeurs et personnel d'exploitation); - le conseil aux analystes et programmeurs sur les possibilités des systèmes; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. La fonction peut impliquer ponctuellement des tâches de l'ingénieur-e de système 3.			
4. Exigences de la fonction Une formation universitaire complète en informatique-système. Une expérience minimum de 4 ans en qualité d'ingénieur-e-système 1.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	J	A	I	Cl. max. 21
Points	58	13	57	5	59	Total 192